

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 07

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENT SNARC À L'ESSAI

Evaluation d'aspects relatifs au développement durable dans les concours

De nombreux concours incluent des obligations relatives au développement durable et exigent des preuves de conformité dans ce domaine. Or ces aspects ne sont pas toujours définis de manière accessible et leur appréciation par le jury fait problème. C'est ce constat qui a motivé l'élaboration d'une «Systématique pour l'évaluation d'aspects relatifs au développement durable dans les concours» (Snarc). Ce document est aujourd'hui soumis à examen et publié pour une période d'essai courant jusqu'à fin 2002. Il est issu d'un rapport de recherche de la Haute école de Winterthour, dont les travaux ont été soutenus et accompagnés par des maîtres d'ouvrages publics, des investisseurs privés et des associations de concepteurs, avec un co-financement de la Commission fédérale pour la technologie et l'innovation. Cet instrument est aujourd'hui mis à l'épreuve dans sa forme actuelle jusqu'à la fin de l'année: il s'agit de réunir des expériences d'application à partir desquelles l'équipe de projet Snarc examinera ses retombées pratiques en collaboration avec la **sia** et la FAS. A l'issue de cette phase de test, le texte intégrant les mises au point qui s'avéreront nécessaires sera élaboré pour être publié dans la série des Documentations **sia**. Dans l'immédiat, le projet à l'essai peut être obtenu auprès du secrétariat général de la **sia** contre une participation aux frais de 30 francs, ou téléchargé à partir du site Internet de la **sia** <www.sia.ch> ou de la Haute école de Winterthour <www.nachhaltigesbauen.ch>.

CALCUL DES VARIATIONS DE PRIX DANS LA CONSTRUCTION

Cours sur le décompte du renchérissement

Dans le contrat d'entreprise, la transparence des coûts et la clarté de la facturation du renchérissement sont indispensables si l'on veut que le mandat de construction se déroule d'une manière efficace, basée sur la confiance.

Or un changement de génération dans la branche de la construction et la diminution du taux de renchérissement ces dernières années font que les connaissances relatives à l'application des différentes méthodes de calcul du renchérissement tendent à être oubliées. Face aux nombreuses questions reçues à ce sujet par la CSFC (KBOB), la **sia** et la SSE, les trois organismes se sont regroupés pour organiser des cours de formation *ad hoc* dans toute la Suisse.

Ces cours montrent comment appliquer le calcul du renchérissement de façon optimale et spécifique à l'ouvrage. Les participants seront ensuite capables d'utiliser de manière indépendante chacune des méthodes présentées jusqu'au niveau du décompte.

Le document de la CSFC «Avis concernant les variations des salaires et des prix des matériaux dans la construction», édition spéciale 3/1996 du 15 octobre 1996, servira de base à ce cours. Il présente différentes formules pour calculer le renchérissement:

- méthode de l'indice spécifique d'ouvrage MIS selon SIA 121
- méthode de l'indice des coûts de production ICP
- méthode paramétrique MP
- méthode des pièces justificatives, selon les articles 66-82 SIA 118.

Après une courte introduction, un ou deux exemples seront élaborés pour

des ouvrages servant de modèles. A la fin de la journée, les expériences seront échangées en plénum, les cas particuliers (RPLP, paiements anticipés, modifications de commande, etc.) seront discutés et les mesures éventuelles décidées seront mises en œuvre.

Ce cours s'adresse à toutes les personnes chargées du calcul du renchérissement, à savoir représentants de maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, chefs de chantier, entrepreneurs et représentants de grands chantiers.

Chargés de cours

- Werner Furler (Groupe Changements de prix, OFCL, Berne),
- Peter Kropf (Wolf, Kropf & Partner AG, Zurich),
- Eric Kistler (Office fédéral des routes, OFROU, Berne),
- Christian Krauer (SSE, Zurich),
- Ulrich Hänni (SSE, Zurich)

Numéro de cours, dates et lieux

- TV 1-02, 9 avril, 9h15 à 17h15, Zurich
- TV 2-02, 11 avril, 9h à 17h, Berne
- TV 3-02, 17 avril, 9h à 17h, Lucerne
- TV 4-02, 23 avril, 9h à 17h, Bâle
- TV 5-02, 24 avril, 9h à 17h, St-Gall
- TV 6-02, 14 mai, 9h15 à 17h15, Lausanne
- TV 7-02, 22 mai, 9h à 17h, Fribourg
- TV 8-02, 28 mai, 9h à 17h, Coire
- TV 9-02, 4 juin, 9h15 à 17h15, Zurich
- TV 10-02, 11 juin, 9h à 17h, Berne

Frais de participation

Fr. 350.- pour les personnes et entreprises membres **sia**, SSE ou OFCL/KBOB; fr. 450.- pour les non-membres